



EULMONT INFOS

Information/concertation/transparence

Agenda de septembre

08: Apéro nomade
20: conseil communautaire
24: cinéma
28: conseil municipal à 20h30

Elections sénatoriales

En Meurthe-et-Moselle, les prochaines élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017 afin de renouveler la moitié des membres du Sénat. L'élection des délégués des conseils municipaux ainsi que leurs suppléants a eu lieu vendredi 30 juin 2017.

Broyage des végétaux

Comme chaque année, un après-midi broyage aura lieu le samedi 21 octobre. Le site sera ouvert à partir du 7 octobre pour y déposer vos végétaux.

Bons scolaires

Ces bons de 20€ sont réservés aux enfants scolarisés du village de l'entrée en sixième, jusqu'à l'âge de 18 ans. A retirer avant le 30 novembre.

Déclaration préalable

Avant tous travaux concernant votre maison, merci de prendre contact avec la mairie pour savoir si ceux-ci relèvent d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Les communes rurales menacées

Le gouvernement a pris trois décisions qui impacteront directement les communes rurales. La suppression de l'enveloppe parlementaire, la suppression des contrats aidés et la diminution de l'enveloppe DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Nous avons entamé des démarches auprès de notre député et de la préfecture pour dire nos inquiétudes. Deux projets sont menacés : l'achat du modulaire pour le septième classe et le périscolaire en attente de l'embauche de deux contrats aidés. Les discussions sont en cours, la mobilisation des élus sera sans faille.

Travaux au centre polyvalent

Une septième classe a ouvert en juin dernier. Elle s'installera provisoirement au centre polyvalent, Mme Chanca, nouvelle enseignante, et ses élèves occuperont la salle qui donne sur la terrasse. Des placards ont été aménagés par les employés communaux. L'équipe du périscolaire appréciera!! L'aménagement nouveau de la cuisine est en cours avec l'achat notamment d'un nouveau lave-vaisselle. Elus et employés municipaux ont œuvré tout l'été pour préparer la rentrée.



Pacte civil de solidarité (PACS)

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Toujours au tribunal jusqu'au 1er novembre

En attendant la mise en place de ce changement, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant toujours soit au tribunal d'instance compétent (lieu de leur résidence commune) ; soit à un notaire.

Brioche de l'amitié

Vente de brioches de l'amitié par les membres du CCAS et les bénévoles, au profit de l'AEIM-ADAPEI 54, le samedi 7 octobre 2017.

Appel aux bénévoles pour cette action. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Se garer!!

Certes, il est plus facile de se garer devant chez soi. Mais il faut se souvenir aussi que les trottoirs demeurent des espaces publics et qu'en aucun cas ils n'appartiennent aux habitants. La courtoisie et la bonne humeur facilitent souvent le dialogue et parfois les soucis de stationnement

Les enseignants sont prêts...

Les personnels communaux aussi !!

Belle rentrée à toutes et à tous ainsi qu'aux nombreux enfants qui vont rejoindre notre école.



Travaux pendant l'été

Suite aux orages violents, des dégâts ont eu lieu sur notre commune. Des entreprises sont intervenues très rapidement pour protéger notamment les habitants. D'autres travaux sont prévus pour stabiliser les chemins qui débouchent sur le village.



Mise en conformité du cimetière communal

Le cimetière communal a aujourd'hui atteint sa capacité maximum d'accueil. Aussi, dans l'attente d'un projet d'agrandissement qui permettrait de créer de nouveaux emplacements et pour faire face à la demande de la population qui souhaite disposer de concession, une procédure de reprise de concessions échues, parfois depuis longtemps, est engagée.

Bien que le renouvellement ne soit plus un droit pour un certain nombre de sépultures et avant toute décision de reprise des terrains, l'équipe municipale a décidé d'accorder un délai aux familles concernées afin de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts.

Il est rappelé également que, dans les cimetières où des concessions sont reprises, le maire doit obligatoirement créer un ossuaire. Or, le cimetière communal était dépourvu de cet aménagement. La situation a été régularisée et un ossuaire a été affecté par arrêté en date du 24/04/2017.

Début août 2017, la commune a commencé la reprise de 3 concessions. Les restes post-mortem, recueillis dans un reliquaire, ont été alors déposés à l'ossuaire avec toute la décence et le respect dus à la mémoire des défunts et le nom des personnes consignés dans un registre conservé en Mairie. Cette procédure continuera sur plusieurs années.

Dans la continuité de réhabilitation du cimetière communal, un projet de columbarium et de jardin du souvenir est en cours.

